



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1312

Caisse de Crédit Municipal de Lyon – Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2014

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015-1312 - CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LYON –
PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE
L'EXERCICE 2014 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 514.2 du Code Monétaire et Financier, relatif aux Caisses de Crédit Municipal, dispose en son alinéa 9 que « *le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal, ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, sont transmis pour information au Conseil municipal de la commune siège de la Caisse* ».

M. le Directeur du Crédit Municipal m'a transmis l'ensemble des documents budgétaires et financiers se rapportant à l'exercice 2014, approuvés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 28 avril 2015.

Pour vous présenter les données financières caractéristiques de cet établissement, je vous propose de commenter brièvement l'activité et les résultats de l'exercice 2014 en illustrant mes propos par quelques chiffres clés.

Le Crédit Municipal de Lyon, comme l'ensemble des établissements bancaires, a subi un ralentissement de son activité de crédit à la consommation, mais a su préserver son évolution auprès des épargnants en respectant ses valeurs de solidarité et de proximité.

Malgré la baisse des cours de l'or, il a stabilisé l'activité de prêts sur gage auprès d'une clientèle fidèle, satisfaite de ses services et a développé sa présence en Rhône-Alpes Auvergne.

En 2014, l'Etablissement a investi dans le recrutement et la formation du personnel et a réussi l'intégration des clients et des agents du Crédit Municipal de Dijon.

La coopération informatique avec cinq autres Caisses de Crédit Municipal a permis de mettre l'organisation et les services à un niveau de qualité et de productivité conforme aux normes et à la réglementation bancaire.

Forts de ses valeurs et de ses résultats financiers, il travaille et investit pour développer ses activités auprès de ses clientèles traditionnelles.

Grâce aux nouvelles technologies, il a la volonté d'adapter ses services et de renforcer sa proximité pour conquérir de nouvelles clientèles sur le territoire Rhône-Alpes Auvergne.

- **L'activité**

Dans le domaine social, le prêt sur gage, monopole des Caisses de Crédit Municipal, est le premier service à vocation sociale de l'établissement

puisque le montant moyen des 450 opérations réalisées par jour ouvré en 2014 reste du microcrédit (698 €), représentant une production de 76 507 K€, quasi stable en nombre d'opérations par rapport à 2013.

Ces quelques indicateurs traduisent non seulement l'importance de ce service public, mais également son rôle de dépannage ou d'accès au crédit pour les exclus du système bancaire traditionnel.

En partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), 191 microcrédits professionnels pour 502 K€ ont été octroyés en 2014 à des chômeurs de longue durée ou à des allocataires de minima sociaux, afin de leur permettre de créer leur emploi.

Le dispositif conduit avec le Secours Catholique en matière de microcrédits personnels a été étendu à d'autres structures d'accompagnement, les CCAS des villes de Lyon, Grenoble, Saint-Priest, Saint-Genis Laval et Couzon-au-Mont-d'Or. La volumétrie reste cependant modeste, 70 microcrédits pour 139 K€.

Dans le domaine bancaire, la production des prêts personnels aux fonctionnaires et retraités progresse de 20,71 % avec l'apport des Agences de Macon et Clermont-Ferrand, reprises au Crédit Municipal de Dijon.

L'encours sain des prêts personnels (26 120 K€) fortement majoré en 2013 par la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, se contracte de 14,23 % du fait des tombées naturelles de prêts et de productions 2013 et 2014 insuffisantes. Parallèlement, le montant des créances douteuses, provisionné à plus de 82 %, et qui intègre les créances douteuses reprises au Crédit Municipal de Dijon, est en baisse de 15,26 %.

Les ressources collectées auprès de la clientèle progressent de 18,03 % sous l'effet conjugué de la confiance inspirée par le statut public de l'Etablissement et d'une rémunération légèrement plus attractive que le marché.

- **Les résultats**

Le produit net bancaire progresse de 3,59 % grâce au seul développement de l'activité bancaire, la baisse du cours de l'or depuis le deuxième semestre 2013 ayant fortement pénalisé les produits financiers issus de l'activité de prêts sur gage.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) avec un niveau de 1 632 K€, en diminution de 11,12 % par rapport à celui de l'exercice précédent, revient au niveau de 2012. Il traduit les efforts réalisés malgré la détérioration de la conjoncture, pour maintenir durablement le coefficient d'exploitation (73,71 %) en dessous des 80 % exigés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le coût du risque, avec des conditions de scoring inchangées, fortement impacté en 2013 par la reprise au Crédit Municipal de Dijon de 2,4 millions d'euros de créances contentieuses (provisionnées à 95 %) s'améliore de près de 13 points.

Le résultat net (770 K€) est sensiblement de même niveau que le précédent. Ce résultat permet de proposer une nouvelle attribution globale de 230 K€ au CCAS de la Ville de Lyon, prolongeant ainsi l'action sociale du Crédit Municipal de Lyon.

Vu l'article L 514.2 du Code Monétaire et Financier ;

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte des documents budgétaires pour l'exercice 2014 de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM